

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le 17/05/2024
ID : 007-210701579-20240516-DB_027_CM160524-DE



Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024 - 18 h 00 - convocation du 07 mai 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-027

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N)24-13 - NOUVEAUX TARIFS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations 12-066 du 27 novembre 2012, 21-002 du 19 janvier 2021 et 24-13 du 07 mars 2024 relatives aux tarifs et concessions funéraires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant indiqué dans la délibération n°24-13 pour la dispersion des cendres, au jardin du souvenir, ne tenait pas compte des frais de gravure et de pose des feuilles par une société de pompes funèbres. Il leur propose donc que le tarif total de cette prestation soit fixé à 150,00 € (cent-cinquante euros).

Les nouveaux tarifs du cimetière seront donc les suivants :

TYPES DE CONCESSION	DIMENSIONS en mètre l x L x h	PRIX	TARIFS DURÉES DE CONCESSION	
			10 ANS	30 ANS
TOMBE – Terrain nu	1.25 x 2.50	-	100 euros (cent)	300 euros (trois cents)
CAVEAU HORS SOL – SIMPLE 1 à 2 places	0.96 x 2.30 x 1.53	1 000 euros (mille)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU HORS SOL – DOUBLE 2 à 4 places	1.66 x 2.30 x 1.95	3 600 euros (trois mille six cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU HORS SOL – DOUBLE 2 à 6 places	1.66 x 2.30 x 1.95	3 600 euros (trois mille six cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – SIMPLE 1 à 2 places	0.96 x 2.30 x 1.53	950 euros (neuf cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE 2 à 4 places	1.66 x 2.30 x 1.45	1 450 euros (mille quatre cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE 2 à 6 places	1.90 x 2.45 x 1.30	1 550 euros (mille cinq cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE 2 à 9 places	1.90 x 2.45 x 1.30	2 500 euros (deux mille cinq cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
ANCIEN COLUMBARIUM	deux à trois urnes selon modèle par case	-	450 euros (quatre cent cinquante)	550 euros (cinq cent cinquante)
NOUVEAU COLUMBARIUM	deux urnes de 22 cm par case	-	700 euros (sept cents)	900 euros (neuf cents)
CAVURNE	1.25 x 2.50	-	200 euros (deux cents)	600 euros (six cents)

LA DISPERSION DES CENDRES, au jardin du souvenir : 150,00 EUROS (cent cinquante).
(feuille et gravure comprises – à fixer sur l'arbre du souvenir).

Les tarifs des frais d'inhumation et d'exhumation, si nécessité de creusement par la Commune, restent identiques à savoir :

- 95 euros (quatre-vingt-quinze) pour les résidents de la Commune,
- 150 euros (cent cinquante) pour les résidents hors Commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 007-210701579-20240516-DB_027_CM160524-DE



Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024 - 18 h 00 - convocation du 07 mai 2024

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la modification du tarif pour la dispersion des cendres, au jardin du souvenir,
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs funéraires ci-dessus mentionnés,
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa et à Monsieur le Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MÉNARD - MONTCHAUD - MORIZET - ROCHETTE - ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : M. REYMONDON - Mme GAGNOT

Absent(s) : Mmes GAGNOT - LAUSSEL - Ms ROUX, REYMONDON

Secrétaire de Séance : M. ROCHETTE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : -
Abstentions : -

Le Maire,



Eric CUER.

Le secrétaire de séance,